



Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 15 février à 19h

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Présents : Alain BERNARD, Philippe GUILLON, France CATOEN, Sylvie BEUSCART, Mélanie MAZINGARBE, Marie PELINI, Brigitte BOURNONVILLE, Thomas BIDEAU et Nicolas METTA.

Absents excusés : Madame DESCAMPS, Messieurs DESPREZ et PICK.

Pouvoirs :

- Madame DESCAMPS donne procuration à Monsieur METTA,
- Monsieur DESPREZ donne procuration à Madame GUILLON,
- Monsieur PICK donne procuration à Madame BEUSCART.

Nombre de membres représentés : 12

Désignation du secrétaire : Philippe GUILLON.

1-Validation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 janvier 2024.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

2- Création d'emplois non permanents – animateur ALSH vacances scolaires.

Le contrat d'engagement éducatif a été créé par le décret n°2006-690 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le C.E.E est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à créer des emplois non permanents et à recruter des personnes dans le cadre des contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs des accueils de loisirs sans hébergement organisés durant les vacances scolaires, dans le respect de la réglementation applicable sur le taux d'encadrement de l'équipe pédagogique et des équipes d'animateurs (1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et + et 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans).

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

3- Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone – éclairage public

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation des éclairages de l'espace public, le Bureau métropolitain de la M.E.L, réuni le 15 décembre 2023, a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 7 730 euros.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la M.E.L et demande l'autorisation de signer la convention d'attribution entre la commune et la M.E.L

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

4. Questions diverses.

Présentation par Madame BEUSCART :

- Des emplacements prévus à Bouvines pour le totem Microstop : en amont des arrêts bus.
- Des travaux réalisés par l'office du tourisme de Seclin, et en particulier :
 - o Dans le cadre d'un budget participatif de la MEL d'un projet de piste cyclable dans les arbres,
 - o D'un projet de présentoir de documentation,
 - o D'une formation d'expert local pour les agents des collectivités intéressées.

Présentation par Monsieur BIDEAU :

Le 2 juin : journée de la Marque au Fil de l'Eau (randonnée vélo), la thématique est le sport.

Séance levée à 20h10.